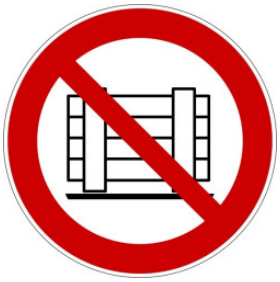
Pictogrammes adhésifs Ne pas obstruer P023 – ISO 7010

Référence : A4481812





DESCRIPTION :

- **Pictogramme adhésif P023 « Ne pas obstruer »**, conforme à la norme NF EN ISO 7010.
- Signale les **emplacements, passages ou accès devant rester dégagés**.
- Disponible en **Ø 25, 50 et 100 mm** pour s'adapter à différents supports.
- Vinyle autocollant avec **adhésif permanent**.
- Usage **intérieur et extérieur**, notamment dans les entrepôts, ateliers et locaux professionnels.

INFORMATION PRODUIT

Pictogrammes adhésifs P023 « Ne pas obstruer »

Signalez clairement les emplacements devant **rester dégagés** avec ces **pictogrammes adhésifs P023 « Ne pas obstruer »**, conformes à la norme **NF EN ISO 7010**. Ce pictogramme d'interdiction permet d'indiquer qu'un emplacement, un accès ou une zone ne doit pas être encombré par des marchandises, cartons, équipements ou autres objets.

Disponibles en **Ø 25, 50 et 100 mm**, ces pictogrammes en vinyle autocollant permettent d'adapter la signalisation au support, à son emplacement et aux conditions de visibilité.

Où apposer le pictogramme P023 Ne pas obstruer ?

Le pictogramme **P023 « Ne pas obstruer »** est destiné aux emplacements qui doivent rester libres d'accès ou exempts de tout encombrement.

Il peut notamment être positionné :

- À proximité d'un **passage devant rester dégagé** ;
- Devant certains accès ou équipements qui ne doivent pas être obstrués ;
- Dans les zones de circulation des ateliers et entrepôts ;
- À proximité des espaces où le stockage de cartons, palettes ou marchandises est interdit ;
- Sur les accès et emplacements pour lesquels une obstruction pourrait gêner l'utilisation ou la circulation.

Le pictogramme doit être installé à un emplacement suffisamment visible pour que l'interdiction soit identifiée **avant le dépôt ou le stockage d'un objet dans la zone concernée**.

Caractéristiques du pictogramme adhésif P023

- **Signification :** Ne pas obstruer
- **Code :** P023
- **Norme :** NF EN ISO 7010
- **Type :** pictogramme d'interdiction
- **Support :** vinyle autocollant
- **Format :** rond
- **Couleurs :** symbole noir, cercle et barre d'interdiction rouges sur fond blanc
- **Dimensions disponibles :** Ø 25, 50 et 100 mm
- **Fixation :** adhésif permanent
- **Usage :** intérieur / extérieur

Quel format de pictogramme Ne pas obstruer choisir ?

Le pictogramme P023 est proposé en trois diamètres :

- **Ø 25 mm** pour les petits supports et une observation rapprochée ;
- **Ø 50 mm** pour un format intermédiaire adapté à de nombreux emplacements ;
- **Ø 100 mm** lorsque l'interdiction doit être plus facilement identifiable à distance.

Le choix dépend notamment de la **distance d'observation**, de la taille du support et des conditions de visibilité autour de l'emplacement à maintenir dégagé.

Pourquoi utiliser le pictogramme ISO 7010 P023 ?

La norme **NF EN ISO 7010** harmonise les symboles graphiques utilisés pour transmettre les messages de sécurité. Le pictogramme **P023** correspond à l'interdiction « Ne pas obstruer ».

Il permet de matérialiser visuellement une zone ou un accès qui doit rester dégagé et contribue ainsi à faire connaître cette consigne aux salariés, visiteurs et intervenants.

Le pictogramme ne remplace toutefois pas les mesures d'organisation nécessaires pour **maintenir effectivement la zone libre**, ni le marquage, le balisage ou les autres dispositifs pouvant être nécessaires selon la configuration des locaux.

Les avantages des pictogrammes P023

Trois formats disponibles : les diamètres Ø 25, 50 et 100 mm permettent d'adapter la signalisation au support et à la distance d'observation.

Pose simple : le vinyle autocollant avec adhésif permanent facilite l'application sur une surface propre, sèche et adaptée.

Usage intérieur et extérieur : ces pictogrammes peuvent être utilisés selon les caractéristiques indiquées dans différents environnements professionnels.

Complétez votre signalisation d'interdiction

Découvrez notre collection de panneaux d'interdiction pour compléter la signalisation des comportements et actions interdits dans vos locaux.

Retrouvez également notre gamme de signalisation d'interdiction pour identifier clairement les différentes consignes applicables sur votre site.

Pour les établissements recevant du public, consultez enfin nos solutions dédiées aux commerces et autres ERP.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A4481812 Diamètre - 25 mm

Réf. A4481912 Diamètre - 50 mm

Réf. A4482012 Diamètre - 100 mm